

DÉCISION

D202524

Avenant n°1 au bail de location Docteur Serge BOUHANA - 410 Grande Rue - 73260 Grand Aigueblanche

Le Maire de la Commune de Grand-Aigueblanche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

VU la délibération en date du 25/05/2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant au bail pour autoriser la sous-location à Monsieur Serge SORESCU afin d'exercer son activité libérale,

DÉCIDE

Article 1 :

De modifier l'article 3 « Charges et conditions – Sous location » comme suit :

Le preneur est autorisé à sous-louer son droit au bail du local professionnel situé 410 Grande Rue 73260 Grand Aigueblanche, en tout ou partie, à Monsieur Serge SORESCU.

Les autres articles restent inchangés.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la commune de Grand Aigueblanche et un extrait en sera affiché selon les modalités en vigueur.

Article 3 : Ampliation de la présente décision adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Albertville.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait à Grand-Aigueblanche, le 26 mai 2025

Le Maire,



André POINTET